



FRANCE TITRISATION
GROUPE BNP PARIBAS

Information sur la prise en compte des risques de durabilité et des principaux impacts négatifs sur les facteurs de durabilité dans le cadre de la prise de décision d'investissement et de la politique de rémunération

Table des matières

1. Informations générales	3
2. Information sur l'intégration des risques de durabilité dans les processus d'investissement	4
3. Information sur la prise en compte des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité dans le processus d'investissement	5
4. Information sur l'intégration des risques de durabilité des politiques de rémunération	7



1. Informations générales

Le Groupe BNP Paribas, dont fait partie France Titrisation (ou FT), a pour mission de contribuer à une croissance responsable et durable en finançant l'économie et en conseillant ses clients selon les plus hauts standards éthiques. La politique RSE (Responsabilité sociale des entreprises) du Groupe BNP Paribas est l'une des principales composantes de cette démarche. Conformément aux Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations Unies, elle repose sur quatre piliers (économique, social, civique et environnemental) qui reflètent les défis de la RSE, ainsi que les réalisations concrètes du Groupe BNP Paribas.

En 2019, le Groupe BNP Paribas a publié sa raison d'être, un texte préparé par le Comité Exécutif de BNP Paribas à partir de trois documents issus de travaux réalisés par de nombreux collaborateurs. Cela inclut : les Convictions partagées (Mission et Vision), le Code de conduite et le Manifeste de l'Engagement.

Par ailleurs, le Groupe BNP Paribas s'engage depuis plusieurs années en s'imposant des contraintes additionnelles dans plusieurs secteurs sensibles au travers de :

- Politiques de financement et d'investissement dans les secteurs suivants : agriculture, huile de palme, défense, énergie nucléaire, pâte à papier, charbon, mines et hydrocarbures non conventionnels (pour une liste actualisée des politiques, veuillez consulter <https://group.bnpparibas/en/financing-investment-policies>) ;
- Une liste des biens et des activités exclus tels que le tabac, les filets dérivants, la production de fibres d'amiante, les produits contenant des BPC (diphényles polychlorés), ou le commerce de toute espèce réglementée par la convention CITES (Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction) ;
- Enfin, conformément aux ODD des Nations Unies, le Groupe BNP Paribas participe activement à la conception et à la mise en œuvre de solutions sociales et environnementales à long terme dans le cadre des Principes pour l'investissement responsable (PRI) et les Principes pour une banque responsable (PRB).

En plus d'être membre et contributeur actif du Pacte Mondial des Nations Unies, BNP Paribas adhère à de nombreux engagements, groupes de travail ou plateformes focalisés sur les enjeux environnementaux dont :

- Les Principes de l'Equateur (2008)
- Le « Montreal Carbon Pledge » pour BNP Paribas Investment
- La « Portfolio Decarbonization Coalition » (2015)
- La « Banking Environment Initiative » (BEI) et son « Soft Commodities Compact » (2014)
- « L'Institutional Investors Group on Climate Change » (depuis 2002)
- La « Transition Pathway Initiative »
- Le « French Business Climate Pledge » (2015)
- Les « Principles for Mainstreaming Climate Action within Financial Institutions » (2015)

France Titrisation, filiale 100% détenue par le Groupe, s'inscrit totalement dans cette démarche et applique la totalité des politiques et procédures RSE du Groupe.



2. Information sur l'intégration des risques de durabilité dans les processus d'investissement

Lors du choix des investissements, France Titrisation exclut certaines activités ou impose des conditions particulières par application de politiques sectorielles. De cette manière elle tient compte pour des secteurs les plus sensibles, des risques en matière de durabilité dans la sélection des financements et instruments financiers sélectionnés.

En effet, la survenance d'un événement environnemental, social ou de gouvernance, peut avoir un impact négatif sur la valeur d'un investissement, dans la mesure où il peut affecter les emprunteurs et émetteurs d'instruments financiers de plusieurs manières : une baisse des revenus, une hausse des coûts, une dépréciation ou des dommages de la valeur de l'actif, une augmentation du coût du capital ou encore des amendes et des risques réglementaires. Un tel événement, pourrait alors entraîner une modification de la stratégie de portefeuille, par exemple via l'exclusion de certains émetteurs. L'augmentation à long terme de ces risques de durabilité ayant un impact négatif sur les produits financiers est à considérer, notamment du fait du changement climatique.

France Titrisation s'engage également à maintenir une relation ouverte et constructive avec ses interlocuteurs externes (clients, fournisseurs, investisseurs, tout autres partenaires, etc.) afin d'atteindre trois objectifs : anticiper l'évolution de ses métiers en améliorant ses produits et services, optimiser la gestion des risques et avoir un impact positif sur la société.



3. Information sur la prise en compte des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité dans le processus d'investissement

FT analyse et évalue l'impact potentiel des investissements sur les facteurs de durabilité : protection de l'environnement, justice sociale, bonne gouvernance, mais aussi respect des droits de l'homme, lutte contre la corruption et le blanchiment d'argent. En raison de la nature des actifs (essentiellement prêts et créances non liquides) et des entreprises dans lesquelles nos fonds investissent (notamment les PME et ETI), il n'est pas toujours possible de tenir compte des principales incidences négatives dans la décision d'investissement, par exemple des impacts négatifs sur le climat ou l'environnement.

L'analyse de FT s'appuie sur des principes et sources de données extra-financières :

- a. **Les politiques sectorielles susmentionnées** : encadre les activités de financement et d'investissement dans les secteurs d'activités les plus sensibles, allant jusqu'à exclure certaines activités ou entreprises. Pour définir ces politiques, le Groupe étudie un ensemble d'exigences réglementaires, de critères d'évaluation et de bonnes pratiques des différentes industries.
- b. **Les éventuels rapports RSE et indicateurs de performance des sociétés débitrices** ainsi que sur **les informations issues des échanges entre ces sociétés et l'apporteur d'affaire, dit le CIF** (FT pouvant y participer). FT s'assurera du respect de la promotion ou des objectifs de durabilité en vérifiant le respect des critères d'éligibilité décrits dans la stratégie du fonds. Elle s'appuiera également sur l'expertise du CIF, requise pour les objectifs de financement du fond, pour l'analyse d'impact RSE des emprunteurs non-côtés en particulier.
- c. **Des rapports ou benchmarks établis par les fournisseurs du marché spécialisés** dans l'évaluation des pratiques RSE des entreprises non cotées qui constituent la cible principale de nos investissements et dont la transparence des informations est beaucoup moindre que celles cotées en bourse actuellement.

A défaut, des informations seront collectés lors d'échanges entre le CIF et l'émetteur / l'entreprise sur la base d'un questionnaire adapté à la stratégie d'investissement du fonds.

A l'appui de ces informations, FT peut exclure des entreprises de son univers d'investissement sur la base de critères ESG : exclusions sectorielles, exclusion d'entreprises ou émetteurs qui ne répondent pas à nos exigences sectorielles ou avec les cotations ESG les moins bonnes parmi les émetteurs comparables. De plus, ces travaux permettent d'identifier d'éventuelles controverses ESG, qui sont prises en compte dans le processus d'investissement des fonds.

Bien qu'actuellement, il ne soit pas encore possible pour FT de prendre en compte de manière systématique toutes les incidences négatives dans les décisions d'investissement ; au niveau fonds, lorsque les données seront disponibles, nous travaillerons avec nos partenaires pour les intégrer via les critères d'éligibilité pour la sélection des actifs.

FT ambitionne de promouvoir une offre durable pour le compte de ses clients et investisseurs. En s'appuyant sur les ressources du Groupe BNP Paribas et celles de nos partenaires externes, notamment ses conseillers financiers, elle met en œuvre une approche durable dans les décisions d'investissement, et cela toutes classes d'actifs confondues, en s'appuyant en particulier sur les critères d'investissements du fonds et le respect des indicateurs ESG lorsque ceux-ci sont définis.

Pour l'analyse des portefeuilles granulaires de type ABS, France Titrisation se base sur les notations ESG du cédant, celles-là sont obtenues auprès de fournisseurs spécialisés. L'analyse de l'impact physique de ses portefeuilles est complexe à réaliser de par la localisation, le secteur d'activité, la nature du prêt titrisé, de la proportion dans le bilan de l'emprunteur et de la disponibilité et qualité des données.

FT s'engage à promouvoir toutes les bonnes pratiques et la transparence sur ces portefeuilles granulaires (Stratification, reporting ESMA,...), en particulier sur le risque de transition, dès lors que les données sont partagées par le cédant.

La protection des investisseurs est assurée par le respect des critères d'investissements qui sont contrôlés par FT sur la base des informations disponibles dans le cadre de la gouvernance définie dans le règlement du fonds.



4. Information sur l'intégration des risques de durabilité des politiques de rémunération

L'engagement sociétal de France Titrisation passe par la promotion de la durabilité et la limitation des risques de durabilité. Pour favoriser l'implication de ses collaborateurs sur ses sujets, France Titrisation intègre les risques de durabilité dans ses politiques de rémunération.

Les principes de rémunération du Groupe BNP Paribas exigent ainsi, que la rémunération variable des acteurs des marchés financiers ne les pousse pas à prendre des risques excessifs en matière de durabilité via les investissements conformément au règlement européen SFDR.

